

Le SUI-FSU répond aux attaques inacceptables du secrétaire général du SGEC contre les corps d'inspection !

Devant la commission Éducation de l'Assemblée nationale, le nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique a directement mis en cause les inspectrices et inspecteurs chargés du contrôle des établissements privés, qui se livreraient à de « graves abus d'autorité ».

Le SUI-FSU dénonce des propos caricaturaux et infondés qui, en tentant de discréditer les équipes de contrôle, n'ont d'autre fonction que de victimiser ces établissements privés, dont l'actualité récente a pourtant mis en lumière les manquements ou les faits de violences et ce au moment où enfin, le contrôle de l'État s'intensifie.

Eh oui, un inspecteur ça inspecte ! Il est vrai que cela peut surprendre ces établissements privés qui ont largement pratiqué l'évitement, ou bénéficié de bienveillance pendant trop longtemps. Le SGEC semble découvrir que le contrat signé avec l'État implique d'accepter de rendre compte de l'utilisation des moyens alloués.

Pour cela, les équipes de contrôle posent des questions, demandent d'accéder à des espaces ou à des documents. C'est parfaitement normal et cela s'applique à tous les établissements publics ou privés, sans que ces derniers ne souffrent d'un traitement plus sévère. Si cela dérange, c'est sans doute révélateur de dysfonctionnements ou d'une volonté de masquer des informations ou des pratiques. D'ailleurs, les équipes de contrôle font régulièrement l'objet de réticences voire de refus de la part d'établissements privés, ce qui peut être cause de tensions et nuire à la sérénité des inspections.

A l'issue du contrôle, les inspectrices et inspecteurs sont amenés à produire un rapport qui peut donner lieu à des recommandations ou des mises en demeure lorsqu'ils constatent des manquements aux termes du contrat, ou lorsque les lois et règlements ne sont pas respectés. Ils ne sont guidés que par l'intérêt des élèves et par le souci de conformité et d'amélioration du service public d'Éducation délégué par l'État à ces établissements privés sous contrat.

Les inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale sont des cadres de haut niveau, formés et expérimentés. Ils exercent leurs missions dans un cadre précis et rigoureux, avec courtoisie et respect des personnes qu'ils auditionnent, ainsi qu'avec la neutralité et l'exigence d'objectivité qui caractérisent leurs fonctions. Leur professionnalisme et leur intégrité ne sauraient être mis en cause.

Cette communication outrancière du secrétaire général du SGEC conforte les demandes du SUI-FSU que les corps d'inspection disposent d'un cadre d'action renforcé et étendu, leur offrant des garanties d'indépendance, de liberté d'action et de protection.

C'est pourquoi le SUI-FSU engage les inspectrices et les inspecteurs à poursuivre leurs missions d'enquête avec la plus grande détermination et à faire preuve de l'indépendance qui doit les caractériser.

Le SUI-FSU demande au ministre de l'Éducation nationale de réaffirmer son soutien indéfectible aux corps d'inspection et de donner des instructions afin qu'aucune pression administrative ou politique ne puisse venir entraver l'instruction des enquêtes, influencer sur leurs résultats, ou relativiser leurs effets.